



PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

Service eau, risques,  
environnement et sécurité

Pôle risques eau biodiversité et  
environnement

**Motivation de la décision**

**Objet :** Projet d'arrêté relatif au renouvellement d'exploiter l'usine hydroélectrique du Mélou, située sur l'Agout, commune de Castres

Le renouvellement d'exploiter une usine hydroélectrique est soumise aux dispositions du code de l'environnement, notamment les articles L211-1, L214-17, L214-18 et conformément au décret n°2014-750 du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Les arrêtés de prescriptions techniques générales des 30 septembre 2010 et 11 septembre 2015 sont également applicables.

Le projet, porté par la SARL PROD'ELEC 81, est le renouvellement à l'identique de l'autorisation préfectorale accordée en 1942 pour une durée de 75 ans, avec optimisation de l'appareil de production, mise en conformité piscicole (passe à poissons et prise d'eau compatible avec la dévalaison des poissons), respect de la valeur du débit réservé fixée 3,92 m<sup>3</sup>/s et diminution du débit dérivé de 16 m<sup>3</sup>/s à 13,2 m<sup>3</sup>/s.

Le dossier de demande de renouvellement a été déposé en juillet 2015 après dispense d'étude d'impact par l'Autorité Environnementale (décision du 17 juin 2015).

Compte-tenu que le dossier, déposé par le pétitionnaire est conforme aux exigences du code de l'environnement, notamment en ce qui concerne le rétablissement de la continuité piscicole et sédimentaire et le respect du débit réservé, que les avis des services consultés ont été favorables au projet, la direction départementale des territoires a proposé un projet d'arrêté relatif au renouvellement d'exploiter l'usine hydroélectrique du Mélou.

Cette décision a également pris en considérant la consultation du public mise en ligne sur le site de la préfecture du Tarn du 24 avril 2017 au 15 mai 2017 qui ne comportait aucune observation.